

Entre Arc-et-Senans Chaux et Loue



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 66 décembre 2024

Édité par la Mairie - Tél : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h-12 h et 15 h-17 h - mercredi 9 h-12 h
Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com
📍 : [communearcetsenans](https://www.facebook.com/communearcetsenans) - 📺 : Commune d'Arc-et-Senans

Le mot du Maire

Chers amis,

Encore une année de passée. Comme disaient les anciens, « les années à 13 lunes sont des années pourries ». Je crois que nous en avons eu la démonstration en 2024 : météo pourrie, politique générale de la France idem. Donc bienvenue à 2025 !

Tout d'abord j'attire votre attention sur la recrudescence des frelons asiatiques. Et en ce début d'hiver, les frelons ont tendance à disparaître, mais ne vous y fiez pas. En effet, si les ouvriers meurent, les reines, elles, restent bien cachées dans le nid pour mieux ressortir au printemps, en créant de nouveaux nids. Le guêpier, Olivier BASSETTI, au vu de ses interventions, classe la commune parmi l'une des plus touchées, aussi bien au niveau des moustiques tigres que des frelons.

Pour ceux qui le souhaitent et qui ont la possibilité d'aller sur internet, il convient de taper « Piège frelons asiatiques » et pour quelques dizaines d'euros vous allez pouvoir participer à une destruction de ces frelons, dans votre secteur du moins.

Travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de mise en séparatif des eaux usées. Les travaux rue du Centre Bourg sont terminés. A compter du 20 janvier, nous allons commencer les travaux dans la rue des Graduations, depuis le rond-point jusqu'à la rue du Saumoduc pour l'assainissement et jusqu'à la rue des Gabelous pour un renforcement de la conduite d'eau. Les travaux sont prévus du 20 janvier au 30 mars, afin de permettre l'ouverture du Camping au 1er avril. Un certain nombre de déviations seront mises en place : la rue des Graduations sera, en fonction de l'avancement du chantier, complètement ou partiellement fermée. La rue de la Levée sera mise à double sens et réservée uniquement aux véhicules légers. Elle sera interdite aux camionnettes de livraison qui devront suivre les déviations. La rue des Gabelous sera ouverte provisoirement pour permettre l'accès côté rue de la Levée. La déviation se fera par la Place de l'Église, la rue des Forges, la rue du Canal.

La rue du Chaillollet fera également l'objet des mêmes travaux, à une période qui s'étendra sur le 1^{er} trimestre.

Au dernier recensement, la Commune compte 1649 habitants.

Nous avons lancé les études pour l'agrandissement de la zone commerciale du Puits, côté Grande Rue. Je rappelle qu'il s'agit de créer 6 à 7 nouvelles cellules, avec des appartements en étage, ainsi que 4 emplacements pour des maisons individuelles et 6 emplacements pour du collectif. Je ne manquerai pas de vous tenir informés ultérieurement sur ce projet.

Je vous présente, à toutes et tous, mes meilleurs vœux pour 2025.

Bien cordialement,

Jacques Maurice
Maire d'Arc et Senans

Prochainement, dans le courant du mois de janvier 2025, ouverture de la boucherie du Centre Bourg. Commerce de proximité qui nous manque depuis 1 an.

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du Conseil parmi les plus importantes

- ▶ Suite à la décision de sécuriser la distribution de l'eau aux habitants, le Conseil municipal a décidé de creuser un nouveau puits de captage. Le Maire a décidé de solliciter son fermier, VEOLIA, pour une prise en charge de certaines dépenses. Ainsi, VEOLIA, en échange d'une augmentation de la durée du contrat de deux ans, soit jusqu'à fin décembre 2030, prendrait en charge 45 900 € H.T. Dans le même esprit, le Maire a fait une proposition pour prolonger de deux ans le contrat assainissement, afin de faire correspondre les dates d'échéances des deux contrats. Dans ce cas, VEOLIA prendrait à sa charge 22 320 H.T., notamment en remplaçant les télégestions sur les postes de relevage. Ces prolongations vont permettre de garantir les prix actuels de l'eau pour les abonnés. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les dispositions ci-dessus et autorise le Maire à signer les nouveaux contrats.
- ▶ La Loi de finances 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau, instaure à compter du 1er janvier 2025, la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif auxquels sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. A ce titre, la Commune doit définir la contre-valeur des redevances pour l'eau et l'assainissement qui sera répercutée sur chaque usager. Le Conseil municipal décide de fixer pour l'année 2025, le supplément au prix du m³ d'eau vendu, à 0,0112 €/m³ pour l'eau et à 0,0100 €/m³ pour l'assainissement. Pour les années suivantes, le montant des suppléments sera obtenu en appliquant le tarif fixé par l'agence de l'eau, multiplié par le coefficient de modulation global estimé. Le montant des suppléments est soumis à TVA selon réglementation en vigueur, soit 5,50 % pour l'eau et 10 % pour l'assainissement.
- ▶ Suite à la décision de forer un nouveau puits (n° 5) au Vernois, pour la sécurisation en eau potable de la commune, un appel d'offres a été lancé sur « marchés sécurisés ». Après l'ouverture des offres le 18 septembre 2024, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise : « SONDALP HYDROFORAGE » pour un montant de 173 336 € H.T, soit 208 003,20 € TTC. L'exposé du Maire entendu et après délibération, le Conseil municipal approuve la proposition du Maire de retenir SONDALP HYDROFORAGE.
- ▶ Le Maire expose au Conseil municipal que, suite à sa décision de prolonger la piste cyclable Avenue de La Saline et d'aménager un espace partagé aux abords de cette dernière, il convient de recourir à un professionnel. Il sera chargé de l'esquisse, de l'avant-projet, de la constitution des dossiers et de la consultation des entreprises. Le Maire propose de retenir le Cabinet d'ingénierie M. ROLL, pour la somme globale de 9 250 € H.T. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.
- ▶ Accord pour vendre au propriétaire jouxtant un délaissé de terrain communal à l'Isle, d'une surface de 53 m², pour un montant de 300 €. Frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.
- ▶ Approbation de porter à 15 h/semaine le temps d'ouverture de la bibliothèque et par conséquent de passer le temps de travail du personnel de 28 h à 35 h, compte tenu du travail supplémentaire de préparation et de présence. Le Maire sollicite de la médiathèque départementale, la subvention prévue pour 4 h supplémentaires durant 5 ans.
- ▶ Approbation de la vente par la Commune à la CCLL qui a en charge l'étude et l'aménagement des zones artisanales, de terrains et bâtiments de la ZA du Deffois, pour un montant estimé par l'Etablissement Public Foncier à la somme de 305 000 €, auxquels il convient d'ajouter 15 000 € de frais d'avocat, huissier et notaire, payés par la Commune, soit un total de 320 000 €.
- ▶ Le Conseil municipal donne son accord au Maire pour qu'il demande les subventions auprès du Département, pour les travaux du nouveau puits de pompage qui doivent commencer début 2025, pour un montant de construction de 173 336 € H.T + Maîtrise d'œuvre 10 800 € H.T + Etudes préalables 6 000 € H.T, soit un coût total de 190 136 € H.T.
- ▶ Suite à la prise de compétence par la CCLL de l'assainissement collectif au 1er janvier 2025, le Conseil municipal décide la clôture du budget annexe assainissement au 01/01/2025, la réintégration de l'actif et du passif de ce budget annexe dans le budget principal de la Commune et la mise à la disposition de la collectivité compétente des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de la compétence, ainsi que les emprunts et subventions transférables ayant servi à financer ces biens.



L'espace culturel et d'animation

11 janvier 2025, loto des Cavalières d'AER, salle des fêtes. Ouverture des portes 18 h 30, début des jeux 20 h. Réserv. conseillée au 06 03 95 26 37 - laboiteaquine2525@gmail.com

7 février 2025, don de sang, salle des fêtes, de 16 h 30 à 19 h.

8 février 2025, couscous du Football Club Mouchard Arc et Senans, salle des fêtes de Mouchard à 20 h. Réservations avant le 2 février Aux Fleurs du Val d'Amour de Mouchard ou Arc et Senans, ou sur HelloAsso. Rens. : 06 72 98 62 35 ou 07 67 43 87 00.

15 février 2025, repas communal pour les habitants d'Arc et Senans, sur réservation, salle des fêtes, à partir de 20 h.

8 mars 2025, repas dansant organisé par l'association du basket, à la salle des fêtes. Ouverture des portes dès 18 h 30. Thème : les années 80 – 90. Animations : blind test, karaoké. Sur réservation avant le 16 février 2025 : contact.asbc25@gmail.com ou 06 06 75 08 25

21 mars 2025, fête mondiale du Conte, salle des fêtes à 20 h. Réservation auprès de la bibliothèque : bibliotheque.arc-et-senans@wanadoo.fr ou 03 81 57 55 86.

Nos citoyens

Naissances

• Archibald PAILLARD le 26 septembre 2024

• Véronique CORRÈIA
née DESSIRIER le 14 octobre 2024

• Georgette MORET née BEAUQUIS ... le 14 octobre 2024

Décès

• Madeleine POURET née DRUOT..... le 12 octobre 2024

• Marie-Louise DELPOUX
née MUGNIER..... le 21 octobre 2024

• Serge RICOUX..... le 4 novembre 2024

Nous avons également appris les décès de Bernadette MAZZOLINI le 19 octobre 2024,
Laurette JEANNET le 21 octobre 2024, Gérard VALLAR le 13 novembre 2024.

Informations

Le café associatif « Aux Trois Coups », installé 4 Bis Grande Rue, ouvre ses portes les vendredis soir de 19 h à 00 h et les samedis soir de 17 h à 00 h. Au programme, des soirées dégustation de bières, des conférences, des spectacles, des concerts, des soirées jeux de société, karaoké, blind test, etc. L'équipe, uniquement constituée de bénévoles, saura vous accueillir autour d'une bière, d'un café, thé, jus de fruits, assiette apéritive, etc. Si vous avez envie de rejoindre l'équipe en tant que bénévole, n'hésitez pas à contacter l'association par mail : auxtroiscoups@hotmail.com

Vous pouvez participer quand vous le voulez et autant de fois que vous le souhaitez !

Programme sur Facebook, Instagram, appli Intramuros, infos au panneau lumineux communal.

L'Opération Brioches qui s'est tenue du 14 au 20 octobre dernier a permis de remettre à l'APEI d'Arbois et sa région, la coquette somme de 2 689,50 €, pour 406 brioches placées. Un grand merci aux dévoués bénévoles formant huit équipes pour couvrir le village et aux généreux habitants ayant répondu favorablement à cette opération qui se renouvelle chaque année. Si certains d'entre vous étaient intéressés pour participer à cet acte de bénévolat, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître en mairie, ils seraient les bienvenus !

Le repas dansant communal aura lieu le 15 février 2025. Cette soirée très conviviale est réservée à tous les habitants de la commune, mais pour ceux qui le souhaitent, le conjoint non résidant à Arc et Senans de façon permanente peut y participer pour un coût de 14 € au lieu de 8 € pour les personnes résidant au village. L'inscription est obligatoire au moyen de l'invitation ci-jointe à retourner en mairie, complétée et accompagnée d'un chèque à l'ordre du Trésor Public, au plus tard le 7 février 2025 à 11 h.

Le calendrier de collecte de l'ensemble des déchets est disponible en mairie. Pour cette nouvelle année, la collecte des bacs d'ordures ménagères sera faite le mardi des semaines impaires, soit une semaine sur deux et le même jour que la collecte des bacs de tri. Dans un souci de faciliter le travail des agents de la collecte, il convient de placer, la veille au soir, le bac contenant les ordures ménagères qui sera collecté le premier, devant le bac de tri.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LE CAMP D'AVIATION DE LA PLAINE DE CHISSEY

Dès 1924, un petit aérodrome existait à Chissey, à la sortie du village en direction d'Arc et Senans. C'est la période de l'aviation civile aidée par l'armée qui recrute un certain nombre de ses pilotes.

En 1931, le ministère de l'Air décide de l'agrandir pour créer un aérodrome de campagne et procède, à l'époque, à l'achat de 238 parcelles pour une superficie totale de 69 ares. Ce terrain plat permet d'installer rapidement, sans qu'il soit nécessaire de procéder à d'importants aménagements, une piste de 800 mètres sur 40 mètres, suffisante pour les avions de l'époque. Il pouvait être utilisé en période de crise ou de conflit.

Puis en 1935, un décret déclare d'utilité publique les travaux d'extension de l'aérodrome de Chissey. Situé le long du chemin de grande communication n°17 entre Chissey et Arc et Senans, ce camp s'étend au Sud de cette route jusqu'à la Loue. Il est aisément identifiable lorsque l'on arrive de Chissey, car son angle Nord-Ouest est précisément là où se trouve le panneau indiquant le passage dans le département du Doubs. C'est d'ailleurs à cet endroit précis que l'on découvre encore une plateforme, construite à l'époque et qui desservait des soutes à essence.

Les dimensions du terrain étaient de 1250 mètres sur 750 mètres.

Mais les travaux d'aménagement ne suivent pas. Il faut attendre avril 1940 pour les voir débiter !

La « drôle de guerre » s'étend du 3 septembre 1939, déclaration de guerre de la Grande-Bretagne et de la France à l'Allemagne, au 10 mai 1940, invasion de la Belgique et des Pays-Bas par les troupes allemandes. Durant cette période, les bombardiers ennemis visent les points stratégiques, dont les aérodromes militaires.

C'est pourquoi, la base aérienne de Chissey fit l'objet d'un projet de camouflage très élaboré, détaillé dans la note du 17 avril 1940, du capitaine Monteillet, commandant de la compagnie de l'air N°23/102 en mission à Chissey.

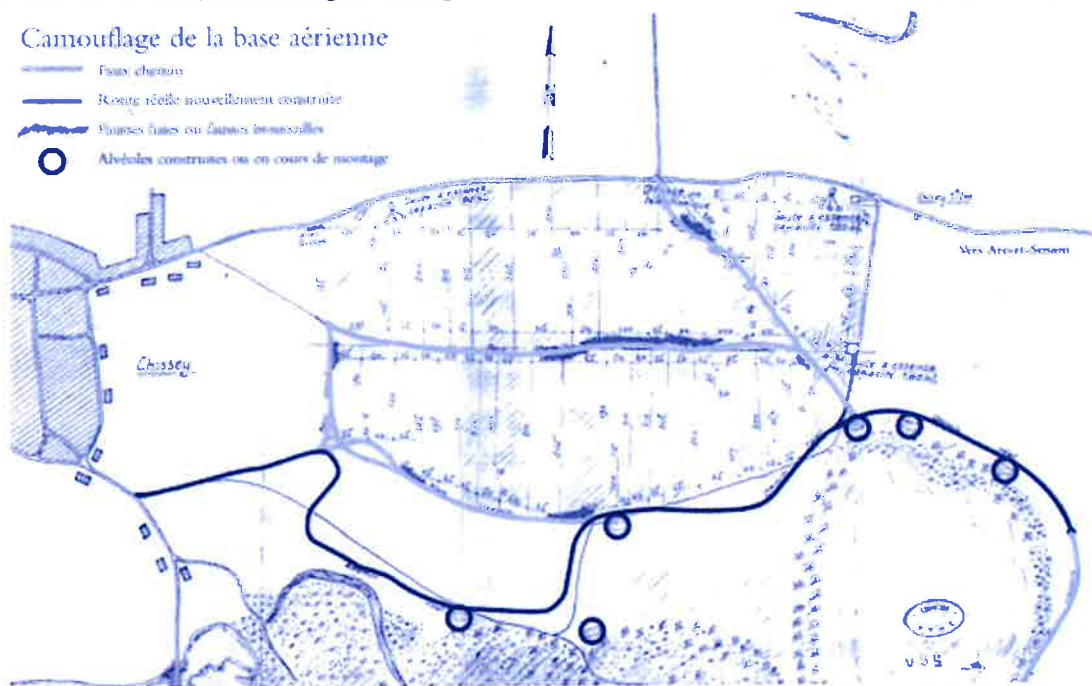
Le projet de camouflage prévoit notamment la création de fausses routes traversant la plateforme ainsi que des champs artificiels à réaliser et des bosquets.

Concernant les bâtiments à construire, deux hangars sont prévus en lisière Ouest du village de Chissey, très près des maisons, de manière à en assurer un camouflage. Au Sud et Sud-Est du terrain, des alvéoles abritant les avions et les ateliers sont réparties le long de la rive Nord de la Loue et placées de façon à les confondre le plus possible avec les arbres et les broussailles existants le long de cette rive.

Sources : Chissey 1939-1945
Histoire méconnue du camp
d'aviation de Jean-Pierre
Girardier et Gérard Rampin

Camouflage de la base aérienne

- Fausses routes
- Route réelle nouvellement construite
- Fausses haies ou fausses broussailles
- Alvéoles construites ou en cours de montage



Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M Bouillet, C Breuillot, D Chevalier, MT Cretin, K Lefevre, P Percier, G. Vernerey

Impression : AEM GRAPHIC - Lons-le-Saunier - n° 202412.0144.0060 - Dépôt légal N° 794